

Intersyndicale des services statistiques de l'emploi

**Syndicats CGT – SYNTEF-CFDT – FO - SNU – UNSA
du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Syndicats SNU - SUD - CGT de l'ANPE
Syndicats CGT – CFDT - SUD - CGT-FO de l'Insee**

CHIFFRES DU CHÔMAGE : ARRETER LA CONFUSION

**RASSEMBLEMENT DU PERSONNEL LE 19 AVRIL 2007 A 12 HEURES
CONFERENCE DE PRESSE
DEVANT LA DARES
TOUR MIRABEAU
15 AVENUE EMILE ZOLA -75015 PARIS**

Quelques jours avant la sortie des chiffres du chômage à la fin avril, et dans une phase cruciale du débat public, les syndicats du Ministère de l'emploi, de l'INSEE et de l'ANPE demandent à leurs directions de prendre leurs responsabilités et de ne pas publier l'estimation mensuelle des chiffres du chômage à la fin avril.

A l'occasion d'un rassemblement du personnel des services statistiques de l'emploi le 19 avril prochain, ils tiendront une conférence de presse pour faire entendre leur voix face à la confusion qui sévit actuellement et appeler à la tenue d'États -Généraux des chiffres du chômage.

Le taux publié par l'INSEE et la DARES et commenté mensuellement par le ministre de l'emploi ne reflète effectivement plus depuis 2005 les évolutions du taux de chômage aux normes du Bureau International du Travail (BIT), faute d'intégrer les données les plus récentes issues de l'Enquête Emploi 2006. La direction de l'INSEE a en effet décidé de reporter à l'automne la révision du taux de chômage à partir de l'Enquête Emploi 2006 : en attendant, seules les statistiques de l'ANPE sont utilisées pour le calcul du taux de chômage mensuel. Le recours à ces données est pourtant fortement remis en question par les modifications apportées depuis 2005 dans la gestion administrative des demandeurs d'emploi à l'ANPE. Ces modifications ont conduit à une sous-estimation considérable du chômage dans les chiffres produits par l'agence et publiés par le ministère.

Les syndicats demandent qu'une expertise réellement pluraliste et transparente ait lieu sur la question des chiffres de l'emploi et du chômage : les agents du Ministère de l'emploi, de l'INSEE, de ANPE, d'EUROSTAT, les experts d'autres organismes (IRES, CEE, universitaires ...) doivent pouvoir travailler ensemble à partir de l'intégralité des données aujourd'hui fragmentées. Les travaux doivent se poursuivre dans le respect des codes déontologiques de la statistique publique reconnus internationalement.

Paris, le 13 avril 2007